

Toulouse, le 21 octobre 2013
DCT/DA/GEIPAN

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

MORZINE (74) 14.08.2009

1 – CONTEXTE

Le 16 août 2009 le GEIPAN reçoit par email un Questionnaire Terrestre (QT) de la part d'un témoin d'une observation d'un objet rond de couleur rouge orange traversant le ciel d'Avoriaz à grande vitesse durant la nuit du 14 au 15 août 2009.

Il est le seul témoin de cette observation, et n'effectuera pas de déposition en Gendarmerie.

2- DESCRIPTION DU CAS

Extrait du QT page 2 :

« A Avoriaz en Haute-Savoie, dans la nuit du vendredi 14 Août 2009 vers 22h55, j'étais sorti sur la terrasse située au rez-de-chaussée pour prendre l'air. Le ciel était très dégagé. Entre le passage de deux avions de ligne (d'après la taille et les feux de position) dans la direction Sud-Est/Nord- Ouest, j'ai vu un objet rond traverser le ciel à grande vitesse dans le sens Sud-Ouest vers Nord- Est . De couleur orange-rouge aux bords peu nets, avec une couleur rougeâtre mat au centre. Cet objet n'a pas varié de luminosité ni changé de direction pendant mon observation. Pas de traînée à signaler. Je suis incapable de donner l'altitude à laquelle se trouvait l'objet. La vitesse était bien plus grande qu'un avion de ligne mais plus petite qu'une étoile filante. Aucun bruit n'est à signaler. J'ai observé cet objet de 2 à 3 secondes jusqu'à ce que je le perde de vue à cause de la hauteur des immeubles et de l'éclairage publique.

A 23h10, un objet absolument identique a traversé le ciel mais dans le sens Sud-Est vers Nord- Ouest. J'ai vu cet objet pendant 1 seconde mais de façon nette. Là aussi, aucune variation de luminosité, pas de traînée et pas de son émis. C'était peut-être le même objet que précédemment. »

3- ANALYSE

3.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le témoin observe le phénomène depuis la terrasse d'un studio (vraisemblablement loué pour les vacances) à la station de ski d'Avoriaz (commune de Morzine, Haute-Savoie) :



Source : [Google Maps](#)

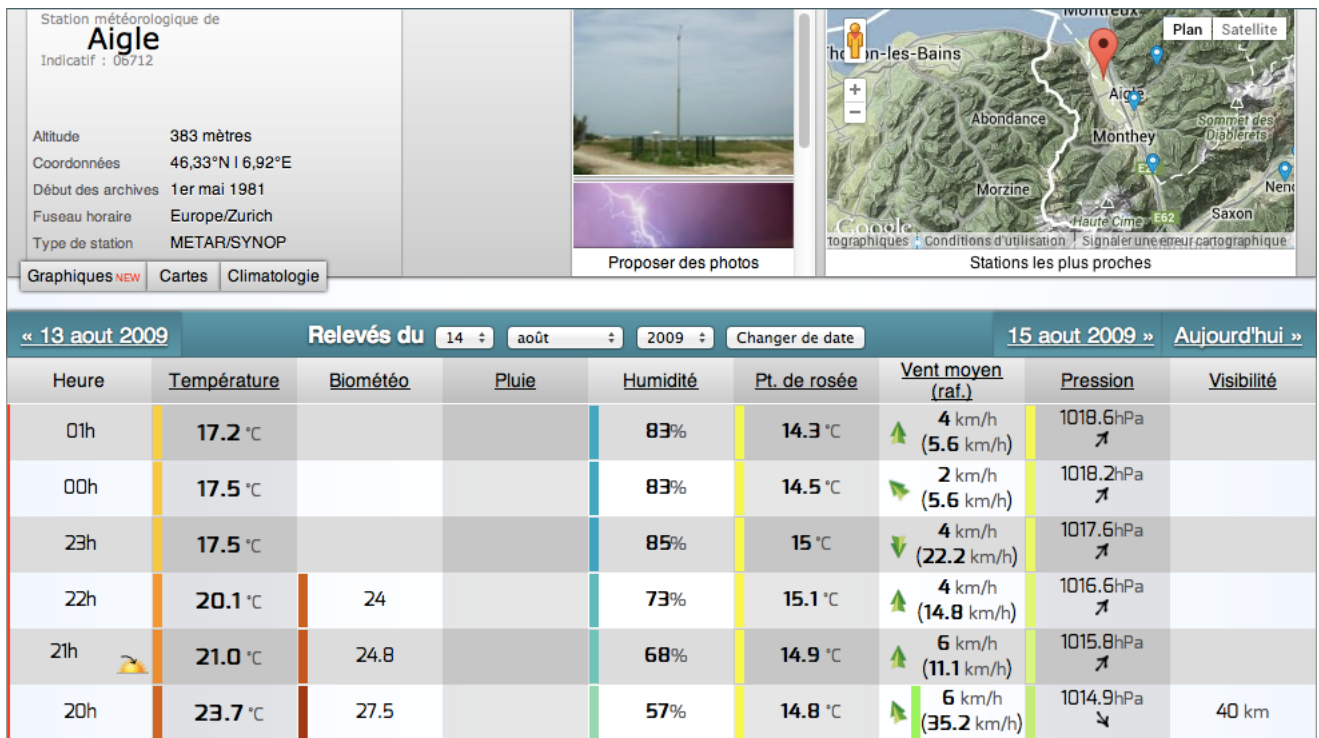
Faute d'adresse précise, il ne nous est pas possible de représenter plus précisément la position du témoin et la direction d'observation.

Cependant, le témoin a réalisé un schéma annoté sur la base d'une photo Google Map (voir page suivante).



3.2 SITUATION METEO

La plus proche station aux données accessibles pour la date considérée est située sur la commune suisse d'Aigle, à une vingtaine de kilomètres au Nord – Nord Est d'Avoriaz, dans la vallée du Rhône (suisse).



Source : infoclimat.fr

Il est toujours délicat d'obtenir des informations météorologiques précises lorsque le lieu d'observation se trouve en montagne, le relief affectant très fortement la direction et l'intensité du vent. A 23h dans la vallée du Rhône (canton de Vaud), un faible vent souffle temporairement du Nord, dans une tendance générale de Sud. A titre de comparaison, [le site météociel](#) indique une tendance générale de Nord – Nord Est pour la Haute Savoie.

[Les archives des images des satellites météo](#) confirment que le ciel était parfaitement dégagé à l'heure de l'observation.

3.3 SITUATION ASTRONOMIQUE

Le témoin ne mentionne aucun repère astronomique.

D'après le logiciel [Stellarium](#), la Lune n'est pas observable à 23h, et Jupiter se trouve au Sud Est (az. 138 pour 18° d'élévation et une magnitude de -2,39), mais il est possible qu'il soit masqué par le relief.

La base [Reforme-Meteor](#) ne fait état d'aucun enregistrement pour cette date.

3.4 SITUATION AERO ET ASTRONAUTIQUE

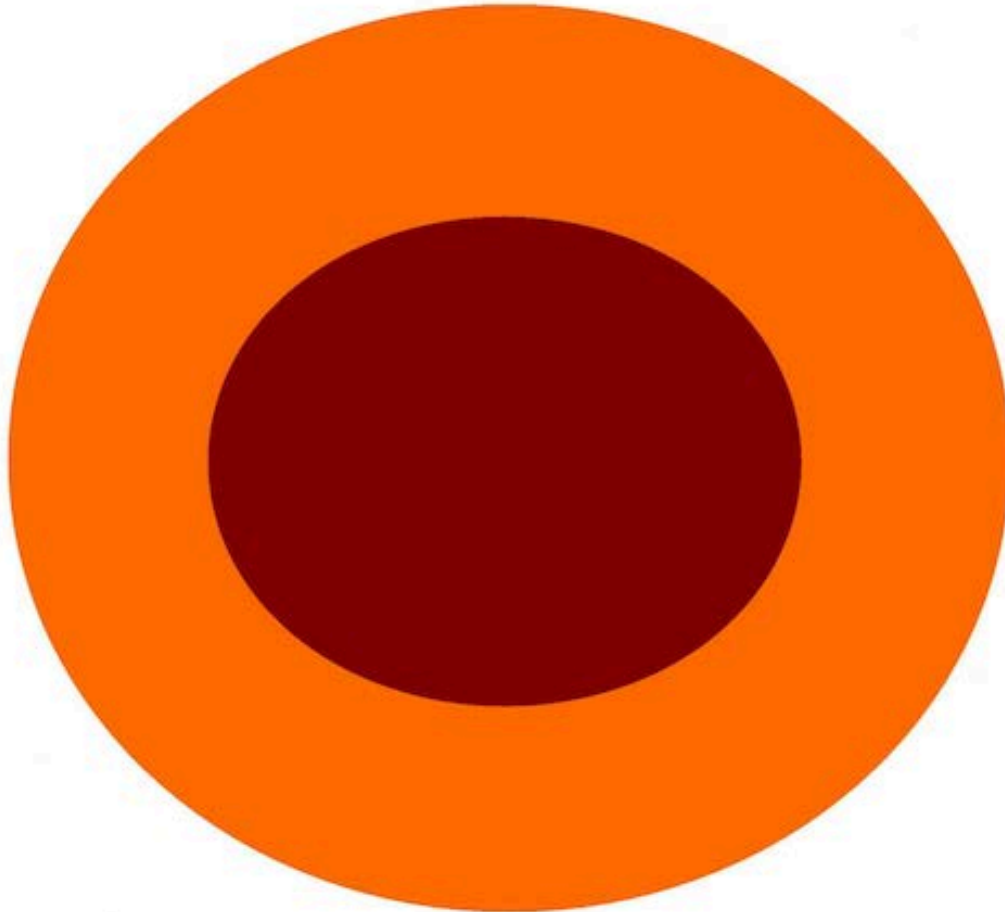
Le témoin mentionne le passage de plusieurs avions de ligne, qu'il représente sur l'illustration (cf. point 3.1). La station d'Avoriaz semble disposer d'un hélicoptère.

L'ISS n'a pas survolé la France au moment de l'observation selon le TLE suivant :

1 25544U 98067A 09226.85938454 +.00004949 +00000-0 +38952-4 0 04144
2 25544 051.6412 005.6411 0008023 335.7592 161.0630 15.73606517615195

3.5 RECONSTITUTION

Les données d'orientation et de trajectoire sont insuffisantes pour permettre une reconstitution objective ou même subjective. Le témoin a effectué un schéma de l'objet observé :



L'échelle n'est pas précisée, le PAN n'étant comparé à aucun objet connu dans le questionnaire.

4- HYPOTHESES

Les festivités du 15 août incitent à la prudence et à envisager de possibles méprises avec d'éventuels feux d'artifices ou lanterne thaïlandaises.

Dans le premier cas, le témoin aurait du rapporter le bruit caractéristique des feux d'artifice, l'observation se déroulant en extérieur. De plus, la durée très brève des deux observations successives suggère que les objets ont traversé le ciel à grande vitesse, ce qui implique que le témoin aurait du se trouver très près du lieu de tir. Cette hypothèse ne cadre donc pas.

Les lanternes thaïlandaises ne sont pas non plus connues pour se déplacer rapidement, étant par nature passives et soumises à la force du vent. La description de l'objet, de couleur rouge mat au centre ne cadre pas, car c'est justement en leur centre que les lanternes sont les plus brillantes, à plus forte raison lorsqu'elles sont vues du dessous (cas du 2^e PAN passant à la verticale du témoin, cf. QT p.15).

La très courte durée d'observation des deux PAN, qui suggère une grande vitesse de déplacement, ainsi que la description des deux objets et l'absence totale de bruit ne cadre avec aucune des autres hypothèses :

- un hélicoptère ou avion se seraient déplacés plus lentement et leur bruit aurait été perçu,
- un drone ou un appareil de modélisme aurait du se trouver très près du témoin pour traverser son champ de vision aussi rapidement, et le témoin aurait alors entendu le bruit de leur propulseur,
- une rentrée de débris spatial ou d'un satellite, ou un simple passage de l'ISS aurait été sensiblement plus long.

Seul un **météoroïde** (Bolide, chute de météorite) peut éventuellement expliquer l'observation, mais le témoin sait distinguer clairement les PAN des étoiles filantes, qui par ailleurs sont ponctuelles ; une traînée est généralement perçue par les témoins de ce genre de phénomène.

5- CONCLUSION

D'étrangeté moyenne du fait d'un déplacement linéaire, ce cas d'observation souffre d'une trop grande imprécision et donc d'une consistance trop faible en l'état.

Une enquête de terrain ne ramènerait que peu d'informations plus de 4 ans après les faits.

Ce cas est classé C faute de témoignages indépendants et de recoupements.